

Question présentée par le député :

M. Marko Bandler

Date de dépôt : 16 novembre 2017

Question écrite urgente

Augmentation massive des officiers au sein de la police ?

Dans le rapport d'activités de la police cantonale de Genève 2015, il est mentionné en page 53 que le taux d'officiers supérieurs représente 3% des effectifs. Dans le rapport de l'année suivante, à la page 45, on constate que ce taux grimpe à 4,8%, soit une augmentation de 1,8%.

Dans ces mêmes rapports, il est indiqué que le taux de sous-officiers, pour 2015, est de 44%, alors qu'il chute à 26,5% pour l'année 2016, soit une diminution de 17,5% en l'espace d'à peine une année.

Les effectifs des collaborateurs, eux, passent de 48% en 2015 à 63,1% en 2016.

Une telle variation dans les effectifs en si peu de temps, ne peut pas manquer de nous interroger.

Ce qui nous amène à poser les questions suivantes :

- *Comment le Conseil d'Etat explique-t-il cette variation de chiffres d'une année à l'autre ?*
- *Quels sont les taux d'officiers supérieurs, de sous-officiers et de collaborateurs enregistrés pour l'année 2017 ?*
- *Ces brusques modifications dans la répartition des grades ont-elles eu des incidences sur la masse salariale globale de la police cantonale ? Et, si tel est le cas, dans quelles proportions ?*
- *La baisse drastique du taux de sous-officiers a-t-elle un impact sur l'encadrement des troupes ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de sa prompte réponse à cette question écrite urgente.